

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00178

Numéro SIREN : 828 288 068

Nom ou dénomination : 3 KT

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2018 sous le numéro de dépôt B2018/002905

1 BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2018

Désignation de l'entreprise 3KT										Néant ☐ *						
Adresse de l'entreprise 6 RUE RONAT 69170 TARARE																
SIREN 8 2 8 2 8 8 0 6 8																
Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 0												Durée de l'exercice précédent * 1 2				
										Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 7						
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012											
		Autres *	014		016											
	Immobilitisations corporelles *		028	17 263	030	4 024				13 238						
	Immobilitisations financières * (1)		040	4 149	042						4 149					
Total I (5)										044	21 412	048	4 024		17 387	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052										
		Marchandises *		060		062										
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066											
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	2 786	070						2 786					
		Autres * (3)	072	2 200	074						2 200					
	Valeurs mobilières de placement		080		082											
	Disponibilités		084	6 492	086						6 492					
	Charges constatées d'avance *		092	40	094						40					
Total II										096	11 518	098			11 518	
Total général (I + II)										110	32 929	112	4 024		28 905	
PASSIF												Exercice N 1		NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120						2 000					
	Écarts de réévaluation				124											
	Réserve légale				126											
	Réserves réglementées *				130											
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *				131			)	132							
	Report à nouveau				134											
	Résultat de l'exercice				136						1 768					
	Provisions réglementées				140											
Total I										142					3 768	
Provisions pour risques et charges										Total II		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156						8 545					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164											
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166						3 614					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :				169	12 326	)	172			12 977					
Produits constatés d'avance												174				
Total III										176					25 137	
Total général (I + II + III)										180					28 905	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195			6 570					
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182			21 412					
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184								
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT																

Celife Calane

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2018

Formulaire obligatoire article 302 <i>seules A bis du Code général des impôts</i>		Designation de l'entreprise		3KT		Néant ☐ *	
A – RÉSULTAT COMPTABLE						Exercice N clos le	
Formulaire déposé au titre de l'IR						018	
						13 11 1 212 0 1 7	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					209	210
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
			Services *		217	218	
			(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				
	Production stockée *					222	
	Production immobilisée *					221	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
Autres produits					230	1	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	71 350	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : 12 478 – mobilier : – immobilier :)					242	64 241
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					243	351
	Rémunérations du personnel *					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements *					254	4 024
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges : (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					259 260	1
	Total des charges d'exploitation (II)					261	68 617
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	2 733	
Produits financiers (III) 280					294	81	
Charges financières (V)					290		
Produits exceptionnels (IV)					300	486	
Charges exceptionnelles (VI) : (dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) ; dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))					347 348		
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	398	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	1 768	
B – RÉSULTAT FISCAL					312	1 768	
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					314		
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles *					322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	398
	Divers *, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés					247	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *					248	486
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option					249	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)					986	
	ZFU-TE (44. octies et octies A)					987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)					981	
	JFI (44. sexies A)					989	
	ZRD (44. terdecies)					127	
	ZRR (44. quindécies)					138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)					991	
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)					990	
	ZFA (44. quaterdecies)					345	
Dont divers	Investissements outre-mer					344	
	Créance due au report en arrière du déficit					346	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352 350	2 652
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370 372	2 652

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

BL

3KT

S.A.S.U. au capital de 2 000,00 Euros

Siège social :

6 Rue Ronat

69170 TARARE

R.C.S. : 828 288 068

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 25/06/2018

Le 25/06/2018,
à 19h00,

Madame BOLEN KHIM, associé unique de la société 3KT, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

Madame BOLEN KHIM préside la séance en qualité de

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence;
- le rapport de gestion du Président;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/07/2017 ;
- le rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

BH

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/07/2017,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/07/2017 et affectation des résultats,
- Rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la présidence.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n°1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 lesquels font apparaître **un bénéfice** de **1 768,29** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/07/2017 faisant ressortir un bénéfice de 1 768,29 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter **un bénéfice** de **1 768,29** Euros, de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de 200,00 Euros
- Au report à nouveau pour un montant de 1 568,29 Euros.



Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre du premier exercice social.

Résolution n°3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°4

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre les associés et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que les associés concernés par les conventions n'ont pas part au vote.

Résolution n°5

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Le Président

